

Tran Dai Quang
President of the Socialist Republic of Vietnam
Office of the President
Số 2 Hùng Vương, Ba Đình Hà Nội,
Việt Nam

Monsieur le Président,

En tant que membre de l'ACAT Canada, je m'inquiète du sort réservé aux condamnés à mort dans votre pays, et plus spécifiquement du cas de Ho Duy Hai.

Cette année, Ho Duy Hai célèbre ses dix ans dans le couloir de la mort, à la prison de Long An. Il a été condamné à la peine capitale pour un double meurtre, le 22 mars 2008.

La procédure ayant mené à la condamnation de Ho Duy Hai est entachée d'irrégularités et de vices de procédure. Aucune preuve physique ne le place sur la scène du crime, aucune des empreintes retrouvées ne correspond aux siennes, et les témoins désignent d'autres suspects.

Hai a par ailleurs indiqué avoir été torturé par des policiers pour le forcer à avouer. Or, le *Code de procédure criminelle* interdit l'extorsion d'aveux et la torture envers les prévenus (Art. 10). Malgré ces éléments, la peine de Hai a été confirmée en appel en 2009.

Le non-respect des procédures pénales constituant un motif de cassation en vertu de l'Article 371 du *Code de procédure criminelle*, je vous exhorte, Monsieur le Président, à bien vouloir agir aux fins :

- d'une enquête sur les allégations de torture lors de l'interrogatoire de Hai et de poursuite pénale des coupables ;
- du réexamen du cas permettant d'accepter la requête en cassation de l'affaire de Hai, afin qu'il soit libéré du couloir de la mort ;
- et, plus généralement, d'une amélioration des conditions de détention, particulièrement dans le couloir de la mort, en respect des normes internationales.

Je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Signature : _____

Adresse : _____

Copie conforme envoyée à :

M. Nguyen Duc Hoa
Ambassadeur de la République socialiste du Vietnam
55, rue Mackay
Ottawa (Ontario) K1M 2B2